

# De **Monein** à **Orthez** ...

au cœur du vignoble du Jurançon  
*Partageons de belles Histoires ...*



**Spécial groupes 2023**

# À la carte ou Clé en main ...



L'Office de tourisme imagine **LA** sortie qui vous ressemble et réalise votre expérience **100% personnalisée**, que vous soyez un club de 3ème Age, une association culturelle ou sportive, un autocariste, un comité d'entreprise, un groupe d'amis...

Choisissez un thème principal pour votre journée ou demi-journée et nous nous occupons de votre programme, avec un parcours adapté qui répond à vos attentes.

**A la rencontre de savoir-faire surprenants, d'une culture locale, de produits typiques, d'un patrimoine d'exception, d'histoires remarquables...** il n'y a pas de limites en Coeur de Béarn.

## Sommaire

|                                                                  |       |
|------------------------------------------------------------------|-------|
| Journée «Quand Monein éveille les papilles»                      | p. 4  |
| Journée «A la découverte d'Orthez et ses richesses !»            | p. 5  |
| Journée «Sur les traces des pèlerins de Saint-Jacques»           | p. 6  |
| Journée «Lucq et ses histoires surprenantes...»                  | p. 7  |
| Journée «Panorama de la campagne béarnaise»                      | p. 8  |
| Demi-journée «Tous les arômes du Jurançon»                       | p. 9  |
| Du Jurançon et des enquêtes...                                   | p. 9  |
| Des visites insolites.... pour découvrir le patrimoine autrement | p. 10 |
| Excursion dans le vignoble du Jurançon                           | p. 11 |
| Le patrimoine du Coeur de Béarn à la carte                       | p. 12 |
| Extrait de nos conditions générales de vente                     | p. 14 |



*Votre journée clé en main*

# Quand Monein éveille les papilles...

📍 8 km

à partir de  
**37 €** ☆  
par personne

☆ tarif établi sur la base d'un groupe de 15 personnes



## Le matin

- Visite de la **biscuiterie artisanale** : son atelier et ses secrets de fabrication. Présentation de la gamme (sucrée et salée) et dégustation

## DÉJEUNER TERROIR au restaurant

Menu défini avec le prestataire sélectionné pour l'occasion

## L'après-midi

- Suivez notre guide pour la visite de l'**église Saint-Girons**, plus grande église gothique du Béarn, découvrez la charpente unique en France et son spectacle son et lumière
- Visite d'un **domaine viticole du Jurançon** : vignes, chai, cuvier, pressoir, puis dégustation. Partagez l'amour des vignerons pour cette tradition viticole



***Votre journée clé en main***

# ***À la découverte d'Orthez et ses richesses !***

à partir de  
**40,50 €** ☆  
par personne

☆ tarif établi sur la base d'un  
groupe de 15 personnes

📍 5 km

## **Le matin**

- Visite guidée du **Château Moncade**, un des emblèmes du prestigieux passé orthézien
- Partez à la découverte de la  **cité médiévale**  en compagnie de nos guides
- **Verre de l'amitié** offert à l'Office de Tourisme

## **DÉJEUNER TERROIR au restaurant**

Menu défini avec le prestataire sélectionné pour l'occasion

## **L'après-midi**

- **Musée Jeanne d'Albret** : 5 siècles d'histoire à découvrir dans un lieu unique et son jardin à la française

## **Pour finir votre journée (au choix)**

- **Manufacture de bérêts** : visite d'un authentique atelier de confection de bérêts

**ou**

- **Tissage Moutet** : véritable linge basque, des ateliers à l'exposition, les secrets des tissages Moutet vous seront révélés



*Votre journée clé en main*

# Sur les traces des pèlerins de St-Jacques

📍 67 km

à partir de  
**52 €** ☆  
par personne

Nouveauté  
2023

☆ tarif établi sur la base d'un  
groupe de 15 personnes



## Le matin

- Visite guidée de l'ensemble hospitalier de **Lacommande** fondé au 12ème siècle, un des rares exemples de commanderies encore en élévation.
- Puis notre guide vous fera découvrir **Sauvelade**, village situé sur la voie du Puy avec son église et l'histoire de son abbaye, témoin d'un prestigieux passé.



## DÉJEUNER TERROIR au restaurant

Menu défini avec le prestataire sélectionné pour l'occasion

## L'après-midi

- Suivez notre guide pour la visite de la **Chapelle de Caubin** et ses trésors, située sur la voie du Puy
- Enfin, notre guide vous emmènera à la découverte d'**Orthez**, ancienne capitale du Béarn, symbole pour les pèlerins.





*Votre journée clé en main*

# *Lucq et ses histoires surprenantes !*

à partir de  
**44 €** ☆  
par personne

☆tarif établi sur la base d'un  
groupe de 15 personnes

📍 22 km

## Le matin

- Visite d'une **bergerie** à Monein : passionné par le métier depuis tout petit, Pierre possède un élevage de **brebis laitières** de race Basco-Béarnaise. Il vous partagera **sa passion...** et vous fera **goûter quelques-uns de ses produits !**



## DÉJEUNER TERROIR au restaurant

Menu défini avec le prestataire sélectionné pour l'occasion

## L'après-midi

- En compagnie de notre guide, visitez l'**église Saint-Vincent de Lucq-de-Béarn** et découvrez le charme d'un village typique du Béarn avec ses légendes du Moyen-Âge
- Visite d'un **domaine viticole du Jurançon** : vignes, chai, cuvier, pressoir, puis dégustation. Partagez l'amour des vignerons pour cette tradition viticole



*Votre journée clé en main*

# Panorama de la campagne béarnaise

📍 40 km

à partir de  
**48,50€** ☆  
par personne

☆tarif établi sur la base d'un  
groupe de 15 personnes



## Le matin

- Notre guide vous fera visiter la **chapelle de Caubin** à Arthez-de-Béarn, petit bijou de l'art roman, emblème pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle
- Visite d'une **fromagerie typique**, présentation et dégustation de fromages

## DÉJEUNER TERROIR au restaurant

Menu défini avec le prestataire sélectionné pour l'occasion



## L'après-midi

- Du champ... au moulin... une visite surprenante d'un moulin encore en activité : le **Moulin de Compayrot**. Dégustation de différentes farines et huiles

et / ou

- Découverte d'une **exploitation laitière bio** où sont fabriqués **crèmes glacées, sorbets et pâtisseries glacées**. Visite de la salle de traite et dégustation de crèmes glacées





*Votre demi-journée clé en main*

## *Tous les arômes du Jurançon !*

- Visite guidée de l'ensemble Hospitalier de Lacommande
- Visite de la **Maison des Vins** à Lacommande et initiation à la dégustation

**DÉJEUNER TERROIR** au restaurant

📍 10 km

à partir de  
**38,50 €** ☆  
par personne

☆tarif établi sur la base d'un groupe de 15 personnes



*Du Jurançon et des enquêtes ...*

## *Soupçons en Jurançon*

Grâce à Soupçons en Jurançon découvrez de manière ludique le vignoble du Jurançon.

Un roadbook, une valisette d'enquête, des dégustations dans des domaines... vous voilà prêts à résoudre l'enquête dont tout le monde parle... et devenir le Sherlock du vignoble blanc !

à partir de  
**19 €**  
pour deux adultes



*Histoire de faire une visite autrement ...*

## *Visite décalée de l'église Saint-Girons ...*

Regarder la **charpente** de l'église **au travers d'un miroir** ? **Décrire** des matériaux de construction avec **des bonbons** ? Faire parler les sculptures ? Et si vous (re) découvriez l'église Saint-Girons de Monein et sa charpente autrement !

Laissez-vous **transporter dans une visite** où vous n'êtes pas seulement spectateur mais où vous devenez acteur de la visite !

**5 €**

par personne à  
partir de  
15 pers.

## *ou de la ville d'Orthez !*

**5 €**

par personne à  
partir de  
15 pers.

**Mémoriser les détails** d'une façade de monument, rechercher le détail **coup de coeur**, remettre des pièces dans l'ordre et **reconstruire le Pont-Vieux...**

Nos guides vous emmènent dans une **nouvelle version de la visite guidée d'Orthez** qui risque de bousculer les idées reçues !

Vous ne verrez plus l'ancienne capitale du Béarn comme avant !



# Histoire de visiter un domaine du Jurançon ...

**8 €**

par personne  
de 10 à  
25 pers.

## Balade Vigneronne

Profitez d'une **balade dans les vignes du Jurançon** pour découvrir des **paysages** qui éveillent les papilles...

Le temps d'une balade, découvrez des paysages, des **légendes** et l'histoire de ce vin royal : le **Jurançon**. Vous en prendrez plein les yeux puis, de retour au domaine, vous éveillerez vos papilles lors de la **dégustation** des différents vins du domaine avec **le vigneron**.

- *Balades d'environ 2h, chaussures de marche nécessaires*
- *Plusieurs circuits possibles et adaptables selon les niveaux du groupe*
- *Organisées sous réserve de conditions météorologiques*

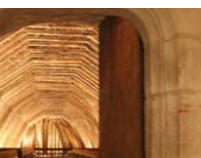
«Je fis adolescente, la rencontre d'un prince enflammé, impérieux, traître comme tous les grands séducteurs : Le Jurançon.» **Colette**



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.



# Histoire de découvrir le patrimoine ...



## Monein

**Église Saint-Girons de Monein et sa charpente :** Suivez nos guides et découvrez l'un des plus beaux monuments du Béarn, **perle de l'époque gothique** et admirez, après avoir monté 72 marches, sa **charpente unique en France**. Un véritable **vaisseau en cœur de chêne**, remarquablement mis en scène par un spectacle son et lumière.



**Orgue de l'église Saint-Girons :** Découvrez l'histoire d'un orgue qui a connu au fil des siècles bien des mésaventures et subi beaucoup d'interventions et restaurations. Venez contempler son **buffet en noyer** et profitez d'une démonstration du jeu de l'orgue.



## Orthez

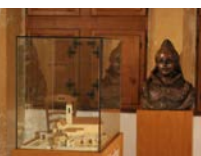
**Visite guidée de la cité médiévale :** Profitez de cette visite pour découvrir les sites qui ont façonné la ville d'Orthez. Cette **ancienne capitale du Béarn** possède de nombreux monuments qui témoignent d'un **passé riche** et mouvementé, comme le Pont Vieux, passage des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.



**Château Moncade :** Au sommet de la ville, le **donjon domine fièrement la cité** et témoigne de son passé sous **Gaston Fébus**, vicomte de Béarn. Du RdC, à la terrasse du donjon, l'histoire du site vous sera contée à travers une exposition, la découverte du **Livre de Chasse**, une maquette avec son et lumière... Vous pourrez enfin admirer le **panorama sur les toits béarnais** et la chaîne des Pyrénées.



**La Maison Chrestia de Francis Jammes :** Poussez la porte de cette **jolie demeure béarnaise** du 18ème siècle et découvrez l'oeuvre du poète français, romancier, dramaturge et critique : **Francis Jammes**.



**Musée Jeanne d'Albret :** Découvrez **cinq siècles d'histoire** de la Réforme en Béarn grâce à une **importante collection d'objets et de documents anciens**. Cette visite guidée vous permettra de comprendre les événements majeurs du protestantisme à travers Jeanne d'Albret, Henri IV, Catherine de Bourbon, les frères Reclus, etc...



**Visite insolite des Arènes du Pesqué :** De l'histoire des **arènes** et de la tauromachie, en passant par la découverte des gradins, de la piste et des torils, les Arènes du Pesqué **n'auront plus de secrets** pour vous.

## Arthez-de-Béarn

**Visite guidée de la Chapelle de Caubin :** Située sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, visitez cette **ancienne commanderie** construite au 12ème siècle, classée au titre des Monuments Historiques. Venez découvrir ce bijou de l'art roman et les **surprises historiques** qu'il abrite.



## Castétis

**Moulin de Candau :** Ce **charmant moulin à eau** du 16ème siècle est resté au service de la population locale jusqu'en 1958. Aujourd'hui **totalement restauré**, il moud à nouveau le blé. Une micro-centrale électrique a été intégrée et fournit de l'énergie propre au moulin. En complément sur place, un **musée d'outils anciens** du moulin.



## Labastide-Cezéracq

**Musée des Outils d'Autrefois :** Atelier de collection privée d'un passionné présentant des **outils et métiers d'autrefois** tels que : forgeron, **tonnelier**, menuisier, ébéniste, **sabotier**, horloger, bijoutier, **charron**... A voir également : du linge ancien, des ustensiles de cuisine, des instruments de musique, des jeux et jouets anciens...



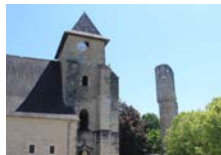
## Lacommande

**Visite guidée de l'ensemble hospitalier :** Fondé au 12ème siècle par Gaston IV le Croisé, découvrez l'ensemble hospitalier de Lacommande, un des rares exemples de **commanderies encore en élévation**. Visitez l'église Saint-Blaise et ses **remarquables sculptures** romanes et découvrez un des plus grands jardins-cimetière du Béarn.



## Lucq-de-Béarn

**Visite guidée du village et de l'église :** Découvrez ce village aux histoires et légendes surprenantes, son **église romano-gothique** et les **ruines** particulièrement bien restaurées de l'**abbaye** attenante. Balade dans les rues du village, bordées de **belles maisons** typiquement béarnaises.



## Mourenx

**Mourenx et l'épopée du Gaz de Lacq :** En route vers le **bassin industriel de Lacq**, grande richesse économique du territoire, reconnu désormais pour la chimie fine. La visite se poursuivra à **Mourenx, ville nouvelle**, pour comprendre les différentes typologies d'habitats urbains et l'histoire de cette ville.



## Sauvelade

**Visite guidée de l'abbaye à l'église :** Petit village traditionnel béarnais sur la voie du Puy, l'**abbaye de Sauvelade** construite au 12ème siècle est encore aujourd'hui l'**emblème du riche passé** de la commune.



# Extrait des Conditions Générales de Vente

## Article 1 – Préambule

### Article 1.1. Désignation du vendeur

Office de tourisme Cœur de Béarn, forme juridique Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, immatriculé IM 064.11.0005, au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 495037848R.C.S.PAU ayant son siège social au 58 rue du Commerce, 64360 MONEIN.

Téléphone : 05.59.12.30.40

Adresse mail : contact@coeurdebearn.com

Représenté par Delphine VALLART, Directrice. Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM 064.11.0005  
Garant financier : Groupama – 5 rue du centre – 93199 NOISY-LE-GRAND

Assureur responsabilité civile professionnelle : EIRL Michel Toi-  
nette – AXA assurance – Place de la République – BP 10 – 64410  
ARZACQ-ARRAZIGUET

Ci-après dénommé « l'Office de tourisme »

## Article 1 – Préambule

### Article 1.2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par l'Office de tourisme de prestations touristiques fournies directement par l'Office de tourisme ou par des prestataires partenaires, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du code de la consommation ou de voyageur au sens du code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »).

### Article 1.3. Définitions

**Client** : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du code de la consommation, ou de voyageur au sens du code du tourisme, qui contracte avec l'Office de tourisme dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

**Prestation** : service de voyage ou forfait touristique au sens de l'article L. 211-1 du code du tourisme.

**Contrat à distance** : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, à l'exclusion du site Internet de l'Office de tourisme.

**Support durable** : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L. 121-16 du code de la consommation).

## Article 2 – Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes : visites guidées pour groupes constitués, visites guidées pour groupe à la journée ou demi-journée incluant plusieurs prestations, et toute autre prestation définie à l'article 1.3 des présentes conditions générales de vente.

Elles s'appliquent pour les ventes en présence physique et simultanée à l'Office de tourisme ou l'un de ses bureaux d'information touristique, ou dans le cadre de contrat conclu à distance au sens de l'article 1.3 des présentes conditions générales de vente.

Elles s'appliquent pour les ventes en présence physique et simultanée à l'Office de tourisme ou l'un de ses bureaux d'information touristique, ou dans le cadre de contrat conclu à distance au sens de l'article 1.3 des présentes conditions générales de vente.

Elles ne s'appliquent pas dans le cadre de contrat conclu en ligne, au sens de l'article 1.3 des présentes conditions générales de vente. Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

## Article 3 – Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

## Article 4 - Prix

### Article 4.1. Prix définitif et taxes additionnelles

Le prix définitif est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC). Toutefois, dans certains cas, des frais supplémentaires peuvent être payés directement sur place auprès des prestataires, notamment les taxes locales telles la taxe de séjour dans le cas d'une location saisonnière.

### Article 4.2. Modalités de paiement

Le Client garantit à l'Office de tourisme qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. L'Office de tourisme se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

L'Office de tourisme se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une réservation émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par l'Office de tourisme.

Pour les individuels, le prix est payable en totalité au moment de la réservation de la prestation ou du séjour.

Pour les groupes, le prix est payable selon l'échéancier suivant : un acompte correspondant à 25 % du prix est payable au moment de la réservation de la prestation ; le prix restant dû est payable au jour de l'exécution de la prestation.

### Article 4.3. Révision du prix

L'Office de tourisme s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date, mais se réserve le droit de modifier ses prix sous conditions fixées au présent article.

Conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

1° Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;

2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ; ou

3° Des taux de change en rapport avec le contrat.

L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au Client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des prestations.

Réciproquement, le Client a le droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1°, 2° et 3°, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour. Si la majoration dépasse 8 % du prix total du forfait ou du service de voyage, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

## Article 7 – Modification du contrat par l'Office de tourisme

L'Office de tourisme a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après sa conclusion et avant le début de la prestation touristique, et ce sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.



Si l'Office de tourisme est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences particulières convenues avec le Client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le Client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable : des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ; du délai raisonnable dans lequel le Client doit communiquer à l'Office de tourisme la décision qu'il prend ; de conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ; d'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et que le Client n'accepte pas d'autre prestation, l'Office de tourisme remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

## **Article 8 – Résiliation du contrat**

### **Article 8.1. Résiliation du contrat par le Client**

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer par email ou par courrier, dans un délai de 72 heures au plus tard avant le début de la prestation.

L'Office de tourisme pourra alors demander au Client de payer les frais de résiliation suivants :

o Pour les groupes constitués pour des visites sèches, journée ou demi-journée :

- Si l'annulation intervient de vingt à huit jours avant le premier jour des prestations, une somme équivalente à 25 % du prix total des prestations restera due à l'Office de tourisme.

- Si l'annulation intervient de 7 jours à la veille du premier jour des prestations, une somme équivalente à 50 % du prix total des prestations restera due à l'Office de tourisme.

- Si l'annulation intervient le premier jour des prestations, l'intégralité du prix des prestations restera due à l'Office de tourisme.

Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, l'Office de tourisme procédera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

### **Article 8.2. Résiliation du contrat par l'Office de tourisme**

L'Office de tourisme a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation.

Dans ce cas, l'Office de tourisme procédera à un remboursement intégral des sommes versées par le Client, moins les frais de résolution appropriés. Ce remboursement intervient au plus tard dans les trente jours suivant la résiliation du contrat.

Le Client aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'aurait dû supporter l'Office de tourisme si la résiliation du contrat était intervenue du fait du Client, dans le cadre de l'article 8.1 des présentes conditions générales de vente.

Toutefois, l'Office de tourisme ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :

1) Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par courrier la résiliation du contrat au Client dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant :

- sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

- quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours) ;

ou

2) L'Office de tourisme est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (obsèques dans les lieux de culte). Dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

## **Article 10 – Garantie légale de conformité**

### **Article 10.1. Principe**

L'Office de tourisme est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. Le Client non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil. Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes conditions générales de vente.

### **Article 10.3. Coordonnées pour contacter le Vendeur**

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, le Client peut contacter rapidement l'Office de tourisme aux coordonnées figurant à l'article 1.1. « Désignation du vendeur » des présentes conditions générales de vente, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le Client est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour.

## **Article 12 – Protection des données à caractère personnel**

### **Article 12.1. Données collectées**

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. A ce titre, l'Office de tourisme collecte les données du.e.s responsable.s du groupe : nom, prénom, adresse, téléphone, email. De plus, dans le cadre du paiement des prestations sur Internet, l'Office de tourisme enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur.

### **Article 12.2. But poursuivi**

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de tourisme. Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de votre consentement. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

### **Article 12.4. Conservation des données**

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 4 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

L'Office de tourisme met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Office de tourisme ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

L'Office de tourisme a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible à l'adresse suivante : Office de tourisme Cœur de Béarn, 58 rue du Commerce, 64360 MONEIN et sur demande auprès de l'Office de tourisme.

## **Article 19 – Règlement des litiges**

### **Article 19.1. Loi applicable**

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à l'Office de tourisme pour obtenir une solution amiable.

***L'intégralité des Conditions Générales de Vente de l'Office de tourisme est envoyé à chaque client avec le contrat de réservation.***

Contactez - nous pour un devis personnalisé !

**contact@coeurdebearn.com - 05 59 12 30 40**

OFFICE DE TOURISME COEUR DE BÉARN

Monein - Orthez

58 Rue du Commerce - 64360 MONEIN

**WWW.COEURDEBEARN.COM**

**Le tarif des journées et demi-journées «clé en main» comprend :**

- \* les visites guidées et les entrées payantes
- \* les dégustations
- \* le déjeuner terroir chez un restaurateur : (entrée, plat, dessert, café et vin compris)
- \* une gratuité chauffeur
- \* l'accompagnement par un guide professionnel de l'Office de tourisme

*Ces journées, demi-journées et visites guidées, accompagnées par un guide professionnel de l'Office de Tourisme, sont réalisables toute l'année sous réserve de disponibilité, pour un groupe constitué d'un minimum de 10 personnes.*

L'Office de Tourisme n'est pas assujéti à la TVA.



**Cœur de Béarn**  
OFFICE DE TOURISME

***Nos guides professionnels auront le plaisir  
de vous accueillir en Cœur de Béarn***

Informations non contractuelles arrêtées à la date du 16/02/2023. L'Office de tourisme ne peut être tenu responsable des éventuels changements survenus au cours de l'année par un de ses partenaires.

Autorisation n°IM. 064.11.0005

©Office de tourisme CDB - S. Amouts - M. Lavie - Atelier Naïs - D. Sorbé - L'Atelier de L'Ours - Lait P'tits Béarnais - Manufacture de bérets - Tissages Moutet - CreativId - Moulin Compayrot - Givrés des Prés

